

FAMILLE - SANTÉ

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SERVICES À LA POPULATION

Correspondance ROME	E/M J1404	Kinésithérapie
Correspondance RIME	E/M FPESCS14	Technicien paramédical
Correspondance FPH	E/M 05130	Masseur(euse) kinésithérapeute

MÉTIER

Définition	Effectue sur prescription médicale des actes réalisés de façon manuelle ou instrumentale, notamment à des fins de rééducation, qui ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer
Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Physiothérapeute
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des sciences et des techniques • Développement des démarches qualité et de sécurité sanitaire • Développement de l'utilisation des outils informatiques • Actes professionnels décrits au chapitre Ier du titre III du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique • Loi Hôpital, patients, santé et territoires
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale, département • Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • L'exercice est décrit dans le décret de compétences n° 2000-577 du 27 juin 2000 • Titulaire d'un diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute • Travail en équipe, dans le cadre de consultations • Possibilité de déplacements fréquents au domicile des enfants, personnes âgées ou handicapées • Horaires généralement réguliers • Possibilité de travail dans l'eau • Disponibilité, déontologie, capacité physique • Obligation de suivre un programme annuel de développement professionnel continu (Loi HPST de juillet 2009, art. 59)
Spécialisations / Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le milieu sportif, en uro-gynécologie et pour les troubles de l'équilibre
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie dans la prise en charge et la relation aux personnes • Obligation de moyens dans les soins délivrés • Garant de la qualité des soins délivrés
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts directs avec les patients • Relations régulières avec le supérieur hiérarchique, l'équipe soignante pour la coordination des soins, les psychologues pour avis • Échanges avec les services sociaux • Relations ponctuelles avec les fournisseurs d'orthopédie médicale
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Physiothérapie (ultrason, électrothérapie, parafangothérapie, infrarouge, etc.), appareil de musculation et de cardio-training, outils à visée proprioceptive, etc.
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B, filière Médico-technique) • Cadre d'emplois : Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie • Profession et conditions d'exercice réglementées
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil, examen du patient et consultation de son dossier médical • Réalisation de bilans kinésithérapiques • Massage manuel ou secondé par un appareil • Surveillance de l'exécution des mouvements et correction des mauvaises attitudes • Formation à l'utilisation de l'appareillage ortho-prothétique

Activités spécifiques

- Participation à des actions d'éducation, de prévention, de dépistage, de formation et d'encadrement
- Réalisation d'études et de travaux de recherche

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES**SAVOIR-FAIRE****Accueil, examen du patient et consultation de son dossier médical**

- Conduire un entretien avec un patient et/ou sa famille
- Comprendre un dossier et une prescription médicale
- Rechercher, lors de l'examen, des raideurs, malformations, réactions ou absence de réaction aux mouvements demandés

Réalisation de bilans kinésithérapiques

- Évaluer le handicap, le traumatisme et les potentiels fonctionnels de la personne
- Définir les objectifs du programme de traitement et de soins de rééducation et de réadaptation à mettre en œuvre
- Élaborer et formaliser le diagnostic kinésithérapique
- Expliquer et convaincre la personne des bénéfices du programme
- Rédiger des bilans de rééducation et les transmettre au médecin prescripteur

Massage manuel ou secondé par un appareil

- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage
- Effectuer différents types de massages manuels ou à l'aide d'appareils spécifiques
- Participer à la rééducation cardio-vasculaire et respiratoire
- Pratiquer des mouvements sur des patients privés de l'usage ou de la sensation de leurs membres
- Adapter le traitement à la pathologie du patient

Surveillance de l'exécution des mouvements et correction des mauvaises attitudes

- Sélectionner et faire exécuter des mouvements de gymnastique médicale appropriés
- Sélectionner les équipements appropriés
- Vérifier le déroulement et l'enchaînement des mouvements et corriger les mauvaises attitudes
- Évaluer la qualité des pratiques et des résultats des actions de kinésithérapie

Formation à l'utilisation de l'appareillage ortho-prothétique

- Définir un programme d'exercices permettant l'autonomisation progressive
- Soutenir psychologiquement le patient dans sa démarche d'acceptation de la prothèse
- Conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'autonomisation

SAVOIRS**> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS**

- Physiologie et anatomie
- Psychosociologie et modèles conceptuels du handicap
- Techniques de tests des handicaps
- Pathologies : cardio-respiratoires, neurologiques, traumatologiques, rhumatologiques, etc.
- Nomenclature des actes de kinésithérapie
- Techniques de massage
- Drainage lymphatique
- Techniques d'appareillage
- Électrothérapie, physiothérapie, relaxation neuromusculaire, mécanothérapie
- Kinésithérapie respiratoire
- Manipulation articulaire douce
- Hydrothérapie, physiothérapie
- Caractéristiques des équipements (bicyclette, haltères, etc.)
- Différents types de prothèses

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Principes de la communication

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Compte-rendu d'activité
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Accueil des usagers
INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION	Code NSF T2	• Animation de la relation à la population
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sur les pratiques professionnelles
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Accompagnement et traitement de la demande